Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026020-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.020 Rapport sur le prix et la qualité du service public du service d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'année 2024 – Prise d'acte
Elue en charge du rapport : Mme Billard

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article D.2224-3 ;
- **VU** le rapport 2024 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais transmis à Madame la Maire par le Président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en date du 22 octobre 2025, faisant office de Rapport d'Activité et de Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services d'eau Potable (RPQS) ;
- **VU** l'avis de la Commission Transition Urbaine et Ecologique en date du 03 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Fabienne Billard, Adjointe à l'urbanisme ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient au Conseil Municipal de prendre acte dudit rapport.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026020-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du rapport 2024 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, faisant office de Rapport annuel et de Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 21
Votes Pour 21
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales